

## Communiqué d'associations membres du collectif Migrants en Isère concernant l'occupation des salles paroissiales de l'église Saint-Paul à Grenoble

En France tous les Mineurs Non-Accompagnés (MNA) sont pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) dès lors que leur minorité est reconnue par les services du Département, quelle que soit leur origine et leur situation administrative. Ils ont droit à un hébergement, à un accompagnement social et à une scolarité normale. Quand ils atteignent 18 ans, la protection automatique de l'ASE s'arrête. Leur situation dépend alors des décisions de deux institutions distinctes : de la Préfecture pour la situation administrative, et du Département pour la poursuite de l'accompagnement social et de l'hébergement (via un « contrat jeune majeur ») jusqu'à la fin de la scolarité et l'obtention d'un diplôme.

Avant 2018, le Département de l'Isère poursuivait l'accompagnement entre 18 et 21 ans pour tous les jeunes investis sérieusement dans leur scolarité ou leur formation professionnelle, et la Préfecture délivrait une autorisation de séjour le temps de finir la formation. Depuis l'été 2018, et plus encore depuis l'été 2019, l'accompagnement est interrompu et les titres de séjour le plus souvent rejetés, plongeant des jeunes de 18 ans dans la précarité au milieu de l'année scolaire.

Cette situation a été dénoncée par des acteurs très divers :

- Les associations qui soutiennent les migrants.
- Les travailleurs sociaux mandatés par le Département pour accompagner les mineurs et qui voient leurs efforts d'accompagnement mis à néant au passage à la majorité des jeunes.
- L'éducation nationale et en particulier les enseignants qui reçoivent tous les jours les élèves, constatent qu'ils sont motivés, impliqués, travailleurs, assidus et qui apprennent du jour au lendemain que leurs élèves dorment dehors, ce qui met en péril la poursuite de leur scolarité.
- Le monde de l'entreprise et en particulier les artisans qui forment les élèves en apprentissage et qui font face à une situation catastrophique chaque fois qu'un jeune qu'ils ont formé doit quitter l'entreprise contre son gré, en particulier dans les métiers en tension qui peinent à recruter les salariés nécessaires.

Malgré des réunions avec les pouvoirs publics, des interpellations et des manifestations, la situation s'aggrave de mois en mois.

Dans ce contexte, des jeunes majeurs isolés étrangers sans hébergement, accompagnés par le DAL, occupent depuis vendredi 21 février les salles paroissiales de l'église Saint-Paul. Ces salles ne sont pas des *locaux vides* mais sont utilisées pour les activités de la paroisse.

Nous nous sommes rendus plusieurs fois sur les lieux de l'occupation, ce qui nous a permis de constater :

- Que les revendications des jeunes majeurs étrangers et des militants qui les accompagnent ne sont pas dirigées contre l'Église, mais qu'au contraire ils espèrent un engagement de l'Église à leur côté.
- Que les occupants souhaitent tisser des liens avec les paroissiens et les habitants du quartier. Ils incitent chacune et chacun à venir les rencontrer tous les jours entre 10h et 14h.
- Que les occupants ont à cœur de laisser les activités de la paroisse se poursuivre dans les salles paroissiales, en se retirant et se faisant discret pendant les horaires des activités.
- Que certains paroissiens réagissent favorablement à l'hébergement provisoire de jeunes qui sinon seraient à la rue, tandis que d'autres rejettent les méthodes d'occupation.

Nous rappelons que l'Église est très impliquée dans l'accueil des migrants sous diverses formes notamment pour leur hébergement (estimé à plusieurs centaines de personnes hébergées en

Isère). Le diocèse a dénoncé les méthodes d'intrusion, mais a accepté que les jeunes majeurs restent dans les locaux jusqu'à la fin des vacances scolaires. Les jeunes majeurs et les militants se sont engagés à quitter les lieux de leur propre gré à l'issue de cette période. Cela offre une respiration de 15 jours à ces jeunes, ce qui est précieux mais reste précaire. Au-delà de la question de l'échéance, l'hébergement dans les salles paroissiales de l'église Saint-Paul ne peut pas être une solution durable pour des jeunes qui doivent poursuivre leur scolarité, avoir un espace personnel pour travailler et avoir des conditions d'hébergement dignes pour se projeter dans leurs études et dans leur vie.

**Compte tenu de ces constats, nous appelons :**

- **La Préfecture et le Département à changer leur politique et à revenir sur leurs décisions récentes, en permettant aux jeunes majeurs d'être hébergés et de poursuivre leur scolarité et/ou leur apprentissage avec une autorisation de séjour.**
- **Chaque acteur qui le peut à nouer un dialogue avec les jeunes majeurs étrangers qui occupent les salles paroissiales de l'église Saint-Paul pour trouver des solutions d'hébergement à l'expiration de la période des 15 jours.**
- **Les occupants à respecter les lieux, à entretenir des liens conviviaux avec les paroissiens et les habitants du quartier et à laisser les activités courantes qui se tiennent dans les salles paroissiales se poursuivre normalement.**

Fait à Grenoble, le 26 février 2020

Signataires : 3aMIE, APARDAP, la Cimade, Cuisine sans Frontières, Diaconat protestant, Le Habert - Hébergement Saint-Paul, Institut des droits de l'Homme, Ligue des droits de l'Homme, La Rencontre, Secours catholique, Un Toit pour Tous.

**3<sup>a</sup>MIE**  
Grenoble

  
**apardap**  
Parrainage Républicain

**la Cimade**  
L'humanité passe par l'autre

  
**CUISINE SANS FRONTIÈRES**

  
**Diaconat Protestant**  
Association d'entraide de l'Eglise protestante unie de Grenoble

  
**le habert**  
HEBERGEMENT SAINT-PAUL

  
**Institut des droits de l'Homme de l'Homme**  
GRENOBLE

Ligue des **droits de l'Homme**  
FONDÉE EN 1898  


  
**Secours Catholique**  
Caritas France

  
**Un toit pour tous**

Ces associations sont membres du collectif Migrants en Isère

  
**MIGRANTS EN ISÈRE**

Pour tous contacts pour le collectif des associations : Claire COTTE : 06 30 30 80 49 / David HESS : 06 80 10 31 13